

**NATURA 2000****FORMULAIRE STANDARD****POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE (SIC)  
ET POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION****1. IDENTIFICATION DU SITE**

<b>1.1. TYPE</b>	<b>1.2. CODE DU SITE</b>	<b>1.3. DATE DE 1<sup>ère</sup> COMPILATION</b>	<b>1.4. MISE A JOUR</b>
B	FR8201664	31/12/95	20130830

**1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES NATURA 2000****1.6. RESPONSABLE(S)**

DREAL Rhône-Alpes / SPN-IGB-MNHN

**1.7. APPELLATION DU SITE (NOM EN MINUSCULE)**

Secteur des succs.

**1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DESIGNATION/CLASSEMENT**

<i>DATE SITE PROPOSE ELIGIBLE COMME SIC</i>	<i>DATE SITE ENREGISTRE COMME SIC</i>
31/03/99	26/01/13

**2. LOCALISATION DU SITE****2.1. COORDONNEES DU CENTRE DU SITE****Coordonnées en degrés décimaux du centre du site :**

<i>LONGITUDE</i>	<i>LATITUDE</i>
E 4,15694°	N 44,83972°

**2.2. SUPERFICIE (EN HA) 5 164 HA****2.5. REGION ADMINISTRATIVE**

<i>CODE NUTS</i>	<i>NOM DE LA REGION</i>	<i>% COUVERT</i>
FR712	82 Rhône Alpes	100
07	Ardèche	100

**2.6. REGION BIOGEOGRAPHIQUE**

Alpine	Atlantique	Boréale	Continentale	Macaronésienne	Méditerranéenne
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1. TYPES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE ET EVALUATION DU SITE POUR CEUX-CI

##### TYPES D'HABITATS ANNEXE I

**% couvert** : % du site couvert par cet habitat. On peut mettre 2 chiffres après la virgule.

**Représentativité** : A (excellente), B (bonne), C (significative), D (présence non significative, valeur de conservation peu élevée...)

Rq : Si on a mis D, on ne peut pas remplir les autres critères (conservation, isolement et évaluation globale).

**Superficie relative** : A (de 15 à 100% de la superficie totale couverte par cet habitat sur le territoire national), B (de 2 à 15%), C (< 2%).

**Statut de conservation** : A (excellent), B (bon), C (moyen ou réduit)

**Evaluation globale** : A (excellente), B (bonne), C (moyenne ou « significative »).

- Remplir les %, mais indiquer aussi **la superficie** (en ha) couverte par l'habitat dans le site (car ce sont ces données de surface en ha qu'on devra indiquer dans les **nouveaux FSD**) :

CODE	SURFACE COUVERTE	% COUVERT	REPRESENT ATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATIO N GLOBALE	QUALITE DONNEES
3130	0.4	0.01%	A	C	C	C	G
3260	2.6	0.07%	A	C	C	C	G
4030	285.2	8.14%	A	C	C	C	G
4060	48.9	1.40%	A	C	C	C	G
5120	494.2	14.10%	A	C	B	B	G
5130	0.3	0.01%	A	C	C	C	G
6210	1.4	0.04%	A	C	B	B	G
6230	187.5	5.35%	A	C	C	C	G
6410	0.5	0.01%	A	C	B	B	G
6430	21.6	0.62%	A	C	C	C	G
6520	84.6	2.41%	A	C	B	B	G
7110	5.8	0.17%	A	C	B	B	G
7120	0.7	0.02%	A	C	B	B	G
7140	0.4	0.01%	A	C	C	C	G
8110	15.3	0.44%	A	C	C	C	G
8150	33.6	0.96%	A	C	B	B	G
8220	12.9	0.37%	A	C	B	B	G
8230	4.6	0.13%	A	C	B	B	G
9120	171.2	4.89%	A	C	B	B	G
9130	16.5	0.47%	A	C	B	B	G
9140	1.4	0.04%	A	C	C	C	G
9410	1.4	0.04%	A	C	B	B	G
<b>total</b>	<b>1 391 ha</b>	<b>39.7 %</b>					
8130	NP	NP					

Lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, on indiquera désormais NP sur le FSD, pour « non présent ». Il ne sera pas supprimé de la liste des habitats figurant sur le FSD.

- Grottes: pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), on peut indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

**- Qualité des données « Habitats »:**

G= «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple);

M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple);

P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

**3.2. ESPECES**

*mentionnées à l'Article 4 de la Directive 2009/147/CE (ex 79/409/CEE)  
et figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE et évaluation du site pour celles-ci*

**INFORMATION VALABLES POUR TOUTES LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE :****Population présente sur le site :****Légende :**

- *P (P majuscule) = présent sur le site (quand on ne peut pas préciser les effectifs)*

- *Derrière 1 chiffre : la lettre i ou « ind » pour « individus »*

- *Derrière 1 chiffre : la lettre p pour couples (« pair »)*

Il convient dans la mesure du possible de "chiffrer" les espèces présentes : taille de la population si elle est connue, ou un intervalle : taille mini et taille maxi (moyennes calculées sur plusieurs années), ou **a minima** d'indiquer la "catégorie d'abondance" : C = espèce commune, R = rare, V = très rare (« very rare »), P = espèce présente (quand on n'a vraiment pas d'éléments d'information sur la taille de la population). En complément, on peut apporter des précisions au § 4.2. Qualité et importance (champ à contenu libre) en indiquant la nature de la population (ex : dense, dispersée, isolée...).

- **Sensibilité** : on peut indiquer si les données concernant l'espèce sont « sensibles » et ne doivent dès lors pas être accessibles au public : mettre S (pour sensibles)

- lorsqu'une espèce n'est plus présente sur le site, on indiquera désormais NP sur le FSD, pour « non présent ». Elle ne sera pas supprimée de la liste des espèces figurant sur le FSD.

- pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser « espèce résidente »)

- Unité: i = individus, p=couples (autres unités possibles : mâles chanteurs...).

- Catégories du point de vue de **l'abondance** (Cat.) :

C=espèce commune,

R=espèce rare,

V=espèce très rare,

P = espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

**- Qualité des données:**

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple);

M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple);

P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple);

DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli (« Notes » possibles : C, R, V ou P).

**Evaluation du site :**

**Population** : A (de 15 à 100% de la population française), B (de 2 à 15%), C (< 2%), population non significative (entre 0 et 0,1% environ)

Rq : Si on a mis D, on ne peut pas remplir les autres critères (conservation, isolement et évaluation globale).

**Conservation** : A (excellente), B (bonne), C (moyenne ou réduite)

**Isolement** : A (isolée ou presque isolée), B (non isolée, mais en marge de son aire de répartition), C (non isolée, dans sa pleine aire de répartition)

**Globale** : A (excellente), B (bonne), C (moyenne ou « significative »)

**Explications en cas de suppression d'espèce** : donner des explications en cas de suppression d'espèce : erreurs de données ? données anciennes ? espèce « potentielle » non retrouvée lors des inventaires du DOCOB ? Disparition ? Autres explications...

### 3.2.C. ESPECES - MAMMIFERES VISEES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CCE DU CONSEIL

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidif.	Hivern.	Étape				
	néant								

### 3.2.d. ESPECES – AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la Directive 92/43/CCE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidif.	Hivern.	Étape				
1193	<i>Bombina Variegata</i> Sonneur à ventre jaune PN, DHII, DHIV	P				C	B	C	B

### 3.2.E. ESPECES – POISSONS VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CCE DU CONSEIL

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidif.	Hivern.	Étape				
1163	<i>Cottus Gobio</i> *	potentielle				A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

\*Pas d'inventaire dans le cadre de la rédaction du DOCOB mais l'espèce est signalée dans la Bourges et ses affluents.

### 3.2.f. ESPECES – INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la Directive 92/43/CCE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidif.	Hivern.	Étape				
	néant								

**3.2.g. ESPECES - PLANTES VISEES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 79/409/CCE DU CONSEIL**

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1386	<i>Buxbaumia viridis</i> *	potentielle	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

*Buxbaumia viridis* a été observée entre les 2 entités du Bois de Cuze. Espèce à rechercher dans le périmètre du site Natura 2000, qui justifierait une extension de périmètre dans le secteur où elle a été observée.

Explications en cas de suppression d'espèce : Donner des explications en cas de suppression d'espèce : erreurs de données ? données anciennes ? espèce « potentielle » non retrouvée lors des inventaires du DOCOB ? Disparition ? Autres explications...

**3.3. AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE**

Groupes : A= Amphibiens, B = Oiseaux, F= Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles

Groupe	NOM SCIENTIFIQUE	S	POPULATION Mini – Maxi et/ou Catégorie d'abondance	MOTIVATION						
				IV	V	A	B	C	D	
I	<b><i>Parnassius Apollo</i> Apollon (PN, DHIV, CBII)</b>		V	X						
I	<b><i>Parnassius Mnemosyne</i> Semi-Apollon (PN, DHIV, CBII)</b>		R	X						
I	<b><i>Maculinea Arion</i> Azuré du serpolet (PN, DHIV, CBII)</b>		R	X						
B	<b><i>Circus Pygargus</i> Busard cendré (PN, DOI, CBII)</b>		P							X
A	<i>Bufo bufo</i> - Crapaud commun (PN)		C							X
A	<i>Triturus alpestris</i> Triton alpestre (PN)		P							X
A	<i>Triturus helveticus</i> Triton palmé (PN)		P							X
I	<i>Proserpinus proserpina</i> Sphinx de l'épilobe (PN, DHIV)**		P	X						
M	<i>Martes martes</i> Martre des pins (DHV)		C		X					
M	<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil (PN)		C							X
B	<i>Aquila chrysaetos</i> Aigle royal (PN, DOI, CBII)		P						X	
B	<b><i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore (PN, DOI, CBII)</b>		P						X	
B	<b><i>Circaetus gallicus</i> Circaète Jean-le-blanc (PN, DOI, CBII)</b>		P						X	
B	<i>Gyps fulvus</i> Vautour fauve (PN, DOI, II, III, CBII)		P						X	
B	<i>Aegypius monachus</i> . Vautour moine (PN, DOI, CBII, III)		P						X	
B	<i>Apus melba</i> Martinet à ventre blanc (PN, CBII)		P						X	
B	<i>Gallinago gallinago</i> Bécassine des marais (DOII, III, CBIII)		P						X	

B	<i>Eudromias morinellus</i> Pluvier guignard (DOI, CBII)		P					X	
B	<i>Merops apiaster</i> Guêpier d'Europe (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin (PN, DOI, CBII)		P					X	
B	<i>Prunella collaris</i> Accenteur alpin (PN, CBII)		P					X	
<b>B</b>	<b><i>Lullula arborea</i> Alouette lulu (PN, DOI, CBIII)</b>		<b>P</b>					<b>X</b>	
B	<i>Nucifraga caryocatactes</i> Cassenoix moucheté (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs (PN, CBII)		P					X	
<b>B</b>	<b><i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou (PN, DOI, CBII)</b>		<b>P</b>					<b>X</b>	
B	<i>Certhia familiaris</i> Grimpereau des bois (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Turdus torquatus</i> Merle à plastron (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Monticola saxatilis</i> Merle de roche (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Montifringilla nivalis</i> Niverolle (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Anthus spinoletta</i> Pipit spioncelle (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Carduelis spinus</i> Tarin des aulnes (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Oenanthe oenanthe</i> Traquet motteux (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Serinus citrinella</i> Venturon montagnard (PN, CBII)		P					X	
B	<i>Asio flammeus</i> Hibou des marais (PN, DOI, CBII)		P					X	
R	<i>Coronella austriaca</i> Coronelle lisse (PN)		P		X				
R	<i>Natrix natrix</i> Couleuvre à collier (PN)		C						X
<b>R</b>	<b><i>Lacerta agilis</i> Lézard des souches (PN, DHIV)</b>		<b>C</b>		<b>X</b>				
R	<i>Lacerta vivipara</i> Lézard vivipare (PN)		C						X
R	<i>Anguis fragilis</i> Orvet (PN)		C						X
I	<i>Ischnura pumilio</i> Agrion nain (LR)		P						X
I	<i>Cordulegaster boltonii</i> Cordulégastre annelé (LR)		P						X
I	<i>Lestes dryas</i> Leste dryade (LR)		P						X
I	<i>Sympetrum flaveolum</i> Sympétrum jaune (LR)		P						X
I	<i>Melanargia galathea</i> Demi-deuil (LR)		P						X
I	<i>Hipparchia statilinus</i> Faune (LR)		P						X
	<i>Erebia ottomana</i> Moiré ottoman (LR)		P						X

	<i>Erebia aethiops</i> Moiré sylvicole (LR)		P							X
	<i>Hipparchia alcyone</i> Petit Sylvandre (LR)		P							X
										X
	<i>Meles meles</i> Blaireau européen (LR)		C							X
	<i>Mustela erminea</i> Hermine (LR)		C							X
	<i>Marmota marmota</i> Marmotte des Alpes (LR)		P							X
	<i>Vipera berus</i> Vipère péliade (LR)		P							X

En caractères gras les espèces annexe IV et les nicheurs vérifiés

\*\* présence à confirmer

### Population présente sur le site :

Il convient dans la mesure du possible de "chiffrer" les espèces présentes : taille de la population si elle est connue, ou un intervalle : taille mini et taille maxi (moyennes calculées sur plusieurs années), ou **a minima** d'indiquer la "catégorie d'abondance" :

C = espèce commune,

R = rare,

V = très rare (« very rare »),

P = espèce présente (quand on n'a vraiment pas d'éléments sur la taille de la population).

**Motivations** : il est désormais possible d'indiquer plusieurs « motivations » (elles se mettent automatiquement sur la nouvelle base de données FSD de juillet 2012) :

- IV : Espèce de l'annexe IV de la directive Habitats

- V : Espèce de l'annexe V de la directive Habitats.

A = national (Espèce de la liste rouge nationale)

B = endémique (espèce endémique)

C = international (espèce relevant d'une convention internationale : Berne, Bonn, biodiversité...)

D = autre motivation (autres raisons ; exemple : liste rouge régionale, protection nationale...).

En complément, on peut aussi citer ces espèces au § 4.2. Qualité et importance, pour illustrer la richesse du site et expliquer pour quelles raisons on les cite ici (notamment pour la motivation D).

Remarque : Si possible, mettre un tableau qui indique le nom de l'espèce (y compris en français, si possible) et le « type de protection » dont bénéficie l'espèce concernée (ou les types de protection).

Exemple : protection nationale, régionale ; liste rouge nationale, régionale, départementale...

### Instructions relatives à la nouvelle base de données FSD (Juillet 2012) pour les autres espèces importantes de faune et de flore :

- Sensibilité : on peut indiquer si les données concernant l'espèce sont « sensibles » et ne doivent dès lors pas être accessibles au public : mettre S (pour sensibles)

- Unité: i = individus, p=couples (autres : mâles chanteurs...).

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	surface	% couverture
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	22.7	0.65%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	12.8	0.37%
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantation de peupliers ou d'arbres exotiques)	181.5	5.18%
Forêts caducifoliées	1058.5	30.21%
Forêts de résineux	124.9	3.56%
Forêts mixtes	55	1.57%
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	969.1	27.66%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	49.8	1.42%
Pelouses alpines et sub-alpines	8	0.23%
Pelouses sèches, steppes	91.4	2.61%
Prairies améliorées	0.2	0.01%
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	642.5	18.34%
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	287.4	8.20%
Zones de plantation d'arbres (incluant les vergers, vignes, )	0.4	0.01%
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	22.7	0.65%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	12.8	0.37%
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantation de peupliers ou d'arbres exotiques)	181.5	5.18%
Forêts caducifoliées	1058.5	30.21%
Forêts de résineux	124.9	3.56%
<b>COUVERTURE TOTALE</b>	<b>3504.2</b>	<b>100 %</b>

**le total doit faire 100 %.**

*Etre cohérent avec les % de types d'habitats de l'annexe I de la directive mentionnés au § 3.1 (dont le total ne fait jamais 100 % ou très rarement).*

#### **Autres caractéristiques du site**

*principales caractéristiques du point de vue géologique, géomorphologique et paysager.*

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

*Paragraphe à développer pour montrer l'intérêt de ce site N2000 (pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire, et même au-delà), en mettant notamment toutes les informations scientifiques qu'on ne peut pas développer au § 3 (qui ne sont que des tableaux).*

*Ne pas parler des oiseaux quand ce n'est pas une ZPS.*

Le site Natura 2000 « secteur des succs » présente une très grande originalité écologique du fait de sa situation en partie sur un plateau volcanique d'altitude d'où émergent des succs rocheux parsemés au sein d'une mosaïque d'habitats constituées de zones humides, pelouses, prairies, landes et hêtraies et pour partie sur le versant adossé au sud du plateau, au caractère plus méridional.

Le plus haut des succs est le Mont Mézenc qui culmine à 1754 m, c'est l'un des secteurs les plus arrosés d'Ardèche.

Le site est riche en espèces pyrénéennes, alpines et en espèces que l'on ne trouve pratiquement que dans cette région restreinte (endémiques et subendémiques). Richesse d'autant plus remarquable que le secteur des Succs est l'une des rares stations d'espèces alpines située à l'ouest du Rhône.

Une grande diversité d'espèces animales remarquables y fait tout ou partie de leur cycle biologique. Les activités agricoles et sylvicoles traditionnelles contribuent notablement à la qualité biologique de ces milieux.

Le périmètre initial très éclaté posait un problème de compréhension du découpage et de la difficulté de gestion, mais la présence de milieux préservés en périphérie pouvait permettre la simplification du découpage.

Le périmètre d'étude du DOCUMENT d'OBJECTIFS a porté sur une surface de 3 504 ha. Les inventaires faune / flore et la caractérisation des habitats ont été réalisés sur ces 3 504ha.

Lors du Comité de Pilotage du 19 novembre 2013, le périmètre validé correspond à 5 164 ha du fait du maintien du suc du Cheylard, de la prise en compte des extensions scientifiques et géographiques, ainsi que de la suppression de 2 petits sucs sans enjeux communautaires.

L'habitat d'intérêt communautaire 8130 qui était indiqué dans le FSD initial n'est pas présent sur le site.

Au croisement des enjeux, autant écologiques qu'humains, des objectifs de conservation et/ou de restauration adaptés dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaires sont identifiés :

Sur ce site, les habitats liés aux milieux humides (tourbières...) mais aussi aux milieux ouverts comme les pelouses à nard présentent un enjeu de conservation fort. Certains habitats forestiers également (formations subalpines...). Concernant les espèces, celles liées aux zones humides (sonneur à ventre jaune, chabot...) mais aussi de milieux ouverts (papillon Apollon, Azuré du Serpolet...) présentent également un enjeu de conservation particulièrement important du fait de la dégradation de leurs habitats et/ou de la fermeture des milieux.

#### **4.3. MENACES, PRESSIONS ET ACTIVITES AYANT UNE INCIDENCE SUR LE SITE**

- deux types d'incidences : négatives ou positives (disparition de « neutre »).
- Ne citer que les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site.
- On peut préciser le type de pollution lié à l'activité mentionnée (voir ci-dessous).
- Il faut indiquer l'importance de la menace : H = grande (high), M = moyenne, L = faible (low)
- On doit préciser si l'impact ou l'activité est sur le site, à l'extérieur du site ou concerne les deux (site et les alentours du site) (voir ci-dessous).
- On n'a plus besoin d'indiquer le % du site qui est concerné par la menace ou l'activité.
- Il faut indiquer l'importance de la menace : H = grande (high), M = moyenne, L = faible (low)
- Pollution :
  - N = apport d'azote,
  - P = apport de phosphore/phosphate,
  - A = apport d'acide/ acidification,
  - T = substances toxiques inorganiques,
  - O = substances toxiques organiques,
  - X = pollutions mixtes
- i = à l'intérieur du site, o = à l'extérieur du site, b = les deux

#### **INCIDENCES POSITIVES**

<b>CODE*</b>	<b>IMPORTANCE</b> (H, M ou L)	<b>NATURE</b>	<b>LOCALISATION</b> (i, o ou b)
M	A04	pâturage	i

#### **INCIDENCES NEGATIVES**

<b>CODE*</b>	<b>IMPORTANCE</b> (H, M ou L)	<b>TYPES DE POLLUTION</b> (facultatif)	<b>LOCALISATION</b> (i, o ou b)
N	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous pâturage	i
N	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	i

N	G01.03	Véhicules motorisés	i
N	G05.01	Piétinement, surfréquentation	i

#### 4.4. REGIME DE PROPRIETE

TYPE DE PROPRIETE	SURFACE	% COUVERT
Propriété privée (personne physique)	1 822	± 52
Propriété d'une association, groupement ou société	175.2	± 5
Propriété d'Etat	350.4	± 10
Propriété des communes	1 156.4	± 33
Inconnu		
<b>TOTAL</b>	<b>3 504</b>	<b>100</b>

(Estimation à partir des données ENS situé dans le site natura 2000)

#### 4.5. DOCUMENTATION

DOCOB en cours d'élaboration - ONF

## 5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

### 5.1. TYPES DE DESIGNATION AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

CODE	TYPE DE PROTECTION	% COUVERTURE
32	Sites classés selon la loi de 1930	
21	Forêt domaniale	7,3
22	Forêt non domaniale au régime forestier	10,6

### 5.2. RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	%COUVERTURE
FR07	Réserve biologique domaniale du Mézenc		
FR15	Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche		
FR13	Sites classés du Mézenc, du Gerbier de Jonc, du Ray pic		

### 6.2. GESTION DU SITE

#### 6.2.a) ORGANISME (S) RESPONSABLE (S) DE LA GESTION DU SITE

Organisme : PNR des Monts d'Ardèche  
 Adresse : Maison du Parc – Domaine de Rochemaure – 07380 JAUJAC  
 Courriel :

#### 6.2. b) PLANS DE GESTION

Nom du (des) plan (s) de gestion :

Aménagements forestiers (forêts communales BOREE, CROS-DE-GEORAND, LA ROCHETTE, LACHAMP-RAPHAEL, LE BEAGE, ST MARTIAL, forêts domaniales de AREILLADOU, BONNEFOI, BOREE, ST-ANDEOL-FOURCHADES, VOLCANS, LES SAUSSES BURZET (sectionnal))

#### c) GESTION DU SITE – MESURES DE CONSERVATION

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents connus à ce jour sur le site.

Chaque espèce et chaque habitat se trouvent donc associé à l'un des objectifs suivants (numérotation non reliée à un degré de priorité) :

- 1) Préserver les zones humides (rivière, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaie ...) par une gestion adaptée
- 2) Maintenir en bon état de conservation les milieux ouverts et semi ouverts par une agriculture respectueuse de son environnement (pelouses, prairies et landes remarquables)
- 3) Augmenter la surface des prairies de fauche
- 4) Maintenir les habitats rocheux en bon état de conservation
- 5) Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation
- 6) Maintenir la population de sonneur à ventre jaune en bon état de conservation
- 7) Maintenir la population de l'Apollon en bon état de conservation
- 8) Maintenir la population de Semi-Apollon en bon état de conservation
- 9) Maintenir la population de l'Azuré du serpolet en bon état de conservation
- 10) Améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public et des usagers
- 11) Améliorer la connaissance des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site
- 12) Animer le site : portage par une collectivité de la mise en œuvre et l'animation du DOCOB

## 6. CARTES DU SITE

### CARTE PHYSIQUE

<b>N° NATIONAL DE LA CARTE</b>	<b>ECHELLE</b>	<b>PROJECTION</b>	<b>DONNEES NUMERIQUES DISPONIBLES(*)</b>
IGN n°50	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN n°	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN n°	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	

\* référence à l'existence de données numérisées.

<b>TYPE DE DOCUMENT UTILISE POUR NUMERISER LA CARTE DU SITE</b>	<b>ECHELLE</b>	<b>PROJECTION</b>	<b>DONNEES NUMERIQUES DISPONIBLES(*)</b> <b>OUI / NON</b>
IGN n°	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN n°	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN n°	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	
SCAN 25			
Cadastre			
Orthophotoplan			